

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 08/04/1953 Approbation du cahier des clauses et conditions générales applicables aux marchés de fournitures et services de toute espèce passés par le Ministère de la France d'Outre-Mer et le Ministère des Relations avec les États associés ou pour leur compte.

n° 08/04/1953

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
8 avril 1953

Numéro JO
n° 11 du 01/09/1953

Date du numéro
1 septembre 1953

VISAS

Vule décret n° 1082 du 6 avril 1942 relatif aux marchés passés au nom de l'Etat, modifiés par le décret n° 50-1367 du 31 octobre 1950 et par le décret n° 52-256 du 5 mars 1952

Vule décret n° 49-500 du 11 avril 1949 portant application, pour les Territoires relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer, du décret du 6 avril 1942, modifié par le décret n° 52-1249 du 21 novembre 1952

Vul'avis exprimé par la Commission consultative des marchés instituée par l'arrêté du 31 janvier 1950,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est approuvé le cahier des clauses et conditions générales applicables aux marchés de fournitures et services de toute espèce passés par le Ministère de la France d'Outre-Mer et par le Ministère des Relations avec les États associés, ou pour leur compte, annexé au présent arrêté.

Le Ministre de la France d'Outre-Mer, Pour le Ministre et par délégation : Le Directeur du Cabinet, Noël ADENOT. Le Ministre des Relations avec les États associés, Pour le Ministre et par délégation : Le Directeur général des Services, Robert TEZENAS DU MONTCEL. Le Ministre des Finances, Pour le Ministre et par délégation : Le Directeur du Cabinet, Thierry de CLERMONT-TONNERRE. Le Secrétaire d'Etat à la France d'Outre-Mer, Pour le Secrétaire d'Etat et par délégation : Le Directeur du Cabinet, Robert Cousin.